



# SMARTRAPAT

## VOTRE ASSURANCE RAPATRIEMENT DE CORPS AU CAMEROUN

En partenariat avec AXA Assistance

En cas de décès, le bénéficiaire est pris en charge :

- transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation au Cameroun
- frais de cercueil
- accompagnement du défunt pour 2 personnes avec un billet d'avion aller/retour vers le lieu d'inhumation
- gestion administrative permettant le transport



**30€ par an et par  
personne uniquement  
ou 70€ par famille !**

Souscription immédiate et sans questionnaire médical en quelques minutes sur le site

**[www.diasporasante.com](http://www.diasporasante.com)**

ou avec un conseiller au  
+33972526317

# Assurance rapatriement de corps – Diaspora Santé Smartrapat

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie Assesseur : AXA ASSISTANCE MAROC SA

Conçu et distribué par : Al Firdaws Group (AFG) - Diaspora Santé - Entreprise d'assurance française - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 15005128

L'ensemble des informations précontractuelles et contractuelles contribuant à la personnalisation du produit d'assurance au regard des besoins du client est fourni dans d'autres documents.

### De quel type d'assistance s'agit-il ?

Assurance rapatriement de corps vers l'Afrique



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

##### ✓ Transport Ou Rapatriement Du/De La Bénéficiaire Décédé :

Si décès en dehors du pays d'origine (dans le pays de résidence), rapatriement de la dépouille vers le lieu d'enterrement avec prise en charge du cercueil ou de la cérémonie funéraire préalable au transport vers le pays d'inhumation.

Si le décès se produit dans le pays d'origine (pendant une visite), transport de la dépouille du lieu où le décès est survenu jusqu'au lieu d'inhumation, à condition que ce lieu soit situé au moins à 100km de distance du lieu de décès.

##### ✓ Transport Et Séjour En Raison Du Décès Du Bénéficiaire (Accompagnement du défunt) :

2 Billet Aller-retour (Classe Economique) et frais d'hébergement pour deux proches du bénéficiaire décédé depuis son lieu de résidence habituel afin de se rendre sur le lieu du décès du Bénéficiaire et, si possible, accompagnera la dépouille lors du voyage de rapatriement. Uniquement si le décès du bénéficiaire survient en dehors du pays dans lequel se déroulera l'inhumation.

##### ✓ Retour Anticipé En Raison De Graves Problèmes Familiaux :

Chaque fois que l'Assuré est contraint d'interrompre un voyage/séjour, en raison du décès d'un parent ou en raison de l'hospitalisation d'un parent depuis plus de 5 jours, organisation du retour à son lieu de résidence habituel à condition qu'il ne soit pas en mesure de voyager par ses propres moyens de transport ou par celui engagé pour effectuer le voyage.

L'assuré doit fournir toutes les pièces justificatives ou certificats relatifs à l'événement ayant entraîné l'interruption du voyage (certificat de décès, rapport médical, etc.).



#### Quelles sont les exclusions ?

**Les sinistres dus ou liés, directement ou indirectement, aux faits ou événements suivants, et/ou survenus au cours et/ou à la suite de ceux-ci, sont exclus de la garantie/couverture accordée en vertu de la Police de rapatriement de corps :**

a. La mauvaise foi de l'Assuré, sa participation à des actes criminels, les actes frauduleux, gravement négligents ou téméraires de l'Assuré, y compris les actes de l'Assuré commis dans un état de démence ou sous traitement psychiatrique, traitement dont les frais sont eux-mêmes exclus.

b. Des phénomènes naturels exceptionnels tels que les inondations, tremblements de terre, glissements de terrain, éruptions volcaniques, cyclones atypiques, chutes d'objets depuis l'espace et aérolithes, et en général tout phénomène atmosphérique, météorologique, séismique ou géologique exceptionnel ou tout autre type de catastrophe naturelle.

c. Les événements issus du terrorisme, de la rébellion ou des émeutes.

d. Les événements ou actions des forces armées ou des forces de l'ordre en temps de paix.

e. Les guerres, avec ou sans déclaration préalable, et tous conflits ou interventions internationales utilisant la force ou la contrainte ; toutes opérations militaires.

f. Les matériaux radioactifs et l'énergie nucléaire.

g. La participation de l'Assuré à des paris, défis ou rixes, excepté en cas de légitime défense ou de nécessité.

h. Les épidémies ou pandémies reconnues internationalement et localement.

i. La mort résultant du suicide, les lésions ou effets différés causés par les tentatives de suicide, et toutes lésions auto-infligées.

**La Compagnie est dégagée de toute responsabilité lorsque, du fait de la force majeure, elle n'est pas en mesure de mettre à effet n'importe laquelle des prestations expressément prévues par la présente police.**



#### Où suis-je couvert (e) ?

Dans votre pays de résidence et dans le pays d'inhumation choisi



### Jusqu'à combien suis-je couvert ?

Se reporter au tableau de garanties ci-dessous



### Quand effectuer le paiement ?

L'intégralité du paiement doit être fait avant la prise d'effet du contrat conformément à la loi.



### Quelles sont mes obligations ?

Lors de la conclusion du contrat, le souscripteur doit indiquer son adresse de résidence et fournir une copie de pièce d'identité ainsi que le pays d'inhumation. L'âge maximal est de 70 ans.



### Comment puis-je résilier le contrat ?

Après délai de rétractation de 14 jours, le contrat à une durée de 12 mois irrévocable



### Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le présent contrat est à effet immédiat pour tout décès consécutif à un accident ou maladie survenue après la souscription. Pour les décès consécutifs à une maladie connue avant la date d'effet du contrat, l'assistance rapatriement de corps ne sera effective qu'après une période de carence de 3 mois. La durée du contrat est de 12 mois consécutifs.

## DIASPORA SANTE - SMARTRAPAT

<b>Zone de couverture</b>	MONDE ENTIER
<b>Si le décès se produit en dehors du pays d'origine (dans le pays de résidence) :</b>	
<b>Transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation</b>	100% des frais réels (Limite : 15.000€)
<b>Frais de Cercueil (inclus)</b>	Modèle le plus simple pour permettre le transport
<b>Accompagnement du défunt</b>	2 Billets A/R depuis le lieu de résidence vers le lieu d'inhumation pour 2 proches (maximum 1.250 € par billet)
<b>Retour anticipé en cas de graves problèmes familiaux (L'assuré se trouve à l'étranger et doit rentrer dans son pays de résidence suite à un décès d'un proche)</b>	Billet A/R - Classe économique (Limite : 2.500€)
<b>Gestion administrative permettant le transport</b>	Couverte
<b>Si le décès se produit dans le pays d'origine (au cours d'une visite)</b>	
<b>Transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation (Franchise de 100km à partir du lieu du décès)</b>	100% des frais réels (Limite : 3.300€)

**POUR TOUT BESOIN D'INFORMATION :**

**+33972526317**

**gestion@diasporasante.com**